



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE LA LOIRE

NOTE DE SERVICE N° 20200316

En raison du contexte sanitaire actuel et compte tenu des dernières décisions gouvernementales :

Arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

Paru au JO N°0065 du 16 mars 2020, et fixant fermeture des établissements non indispensables à la vie de la Nation au nombre desquels figurent les établissements sportifs couverts et les établissements de plein air.

En conséquence,

L'accès au stand de Grouchy est interdit jusqu'au 15 avril 2020

Tout membre du Comité Directeur du Comité Départemental de Tir de la Loire à délégation et pouvoir pour faire appliquer la présente décision.

Merci à Messieurs les Présidents des clubs utilisateurs d'informer leurs membres et de contribuer à l'application de la présente.

Saint-Etienne, le 16 Mars 2020

Le Président du Comité
Départemental de Tir

Jean-Pierre CHERENE

Diffusion :
Messieurs les Présidents de clubs

Copie :
Affichage Grouchy
Tous Membres du Codir CDTL

Pour information :
Madame PETIOT Direction des Sports Ville de Saint Etienne
Monsieur FALQ Direction des Sports Ville de Saint Etienne